

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DECISION DU MAIRE N° 2024-119

COMMANDE PUBLIQUE – 1.1 – Marchés publics

OBJET : Attribution d'un accord-cadre à bons de commande pour la fourniture et pose d'illuminations pour les saisons d'hiver de 2024 à 2028

Le Maire,

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-2, R.2124-2 1° et suivants

VU l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2024-090 du 4 juin 2024 portant actualisation des délégations de fonctions de l'assemblée délibérante à l'exécutif ;

VU le lancement en date du 24 Mai 2024 d'une consultation en procédure formalisée pour la fourniture et pose d'illuminations pour les saisons d'hiver de 2024 à 2028

VU le rapport d'analyse des offres reçues et l'avis de la commission d'appel d'offres tenue le 06 juin 2024 ;

DECIDE

Article 1 : D'attribuer l'accord-cadre N°2024-F-12 Fourniture et pose d'illuminations pour les saisons d'hiver de 2024 à 2028 pour les lots suivants :

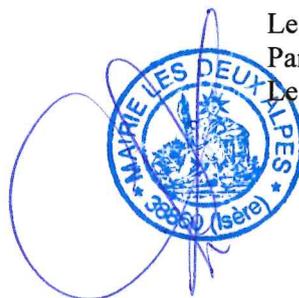
Lot 1 : Fourniture en location d'illuminations sur l'ensemble du territoire communal

Lot 2 : Achat d'illuminations et matériels électriques associés

à **BLACHÈRE ILLUMINATIONS SAS**
Zone industrielle des Bourguignons,
84400 APT
E-mail : marches.publics@blachere-illumination.com
Tél : 04 13 06 80 01
Numéro de Siret : 343 829 784 000 10

Article 2 : Le présent marché est conclu pour une durée de 04 ans.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune.
Ampliation adressée à Monsieur le Préfet de l'Isère.



Les Deux Alpes, le 10 juin 2024
Par délégation du conseil municipal,
Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS